

La Petite Tunisie

Le Petit Tunis

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

 Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne
 Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

 Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an
 France 12 — Etranger 18 fr. par an

Un danger permanent nous menace surtout la Goulette avec les dépôts d'essences et de pétroles

Il faut frapper le fer quand il est chaud, dit-on; il faut revenir sur un danger permanent qui risqué de porter le trouble à Tunis et sa banlieue, de faire sauter toute une partie de la ville de La Goulette, de l'usine électrique, source d'énergie, quand on voit des Administrations rester sourdes aux clameurs d'une population effrayée que l'article de notre bonne consœur la « Dépêche » n'a pas réussi à convaincre.

Supposons un instant que l'incendie du réservoir de pétrole de la Lampo se fut produit la nuit pendant le déchargement du « Vigor », nous aurions eu à enregistrer la pire catastrophe. Tout sautait : les dépôts des diverses sociétés groupées sur le quai sud du chenal de La Goulette et le port; l'usine électrique de la Cie des Tramways sautait aussi, et, alors, plus de service sur le T.G.M., plus de tramways à Tunis, plus d'éclairage dans la ville et les banlieues, arrêt complet des usines, des moulins, des imprimeries, de tout ce qui marche à l'électricité.

On juge du désarroi, du désastre que cela aurait occasionné.

Eh bien ! admet-on que le « Vigor » ait pu continuer son déchargement pendant la nuit qui suivit l'incendie ?

Personne ne l'a empêché. Et même un autre navire aurait pu opérer le sien jour et nuit sans que personne ne l'interdise.

N'y aurait-il plus de maître de port ou de lieutenant de port à La Goulette pour empêcher ces déchargements de nuit qui

peuvent causer les pires catastrophes et des dommages si grands qu'on n'ose l'imaginer.

Nous demandons encore une fois aux Pouvoirs publics s'ils tiendront compte de l'alerte du « Vigor » et s'il faudra qu'un réservoir d'essence, cette fois, explose pour interdire aux bateaux-citernes le déchargement de nuit de leurs dangereuses cargaisons.

Les quatre ou cinq sociétés qui groupent au quai sud de La Goulette une vingtaine, peut-être plus, de réservoirs de pétrole, essence et autres sont-elles aussi bien protégées que le prétendait notre consœur du matin ?

Nous ne sommes pas expert en la matière, mais quand on a vu l'explosion de Casablanca où toutes les précautions utiles avaient été prises il faut s'attendre au pire.

Quel brasier si l'incendie avait gagné les entrepôts voisins !

Alors n'attendons pas pour agir le secours de la providence ou un miracle et commençons par le commencement, l'interdiction du déchargement de nuit.

Puis nous irons demander aux ports pétroliers de France les enseignements qu'ils pourront nous mettre en partie à l'abri des sinistres.

Mais au moins faisons quelque chose sans attendre le retour de nos grands chefs qui sont, comme toujours, absents quand une catastrophe se produit.

J. S. P.

BULLETIN

Des banques malfaisantes poussent à la guerre

Nous sommes et serons toujours les éternelles « poires juteuses » mais le gouvernement de Herriot est aujourd'hui un peu là, cette fois, pour dire son mot et mettre le holà pour empêcher cette suprême sottise qui dépasse les bonnes permissions. Voyons de quoi il s'agit.

La Turquie, comme par hasard, a besoin de quelques centaines de millions et à qui, croit-on, qu'elle s'adresse pour les emprunter ?

Vous ne devineriez jamais et donneriez votre langue aux chats, alors il vaut mieux que nous vous le disions tout de suite... à l'Italie.

Parfaitement à l'Italie qui n'en a pas déjà de reste et ne peut par conséquent disposer d'un maravédis pour les autres.

Qu'à cela ne tienne les banquiers italiens viendront frapper aux portes de nos établissements financiers et ce seront eux qui les fourniront.

Du reste avant de signer les engagements avec les envoyés de Kemal, nous apprend la « Presse Associée » les banques transalpines s'étaient préalablement assurées le concours de nos financiers, ce qui est inimaginable après toutes les mesures prises à Constantinople contre les nôtres, en sorte que c'est l'Italie qui bénéficierait du prêt avec notre argent et nous serions une fois de plus les dindons de la farce.

Voici l'information de la « Presse Associée » de Paris :

L'EMPRUNT TURC EN ITALIE

« On mande de Rome qu'on est d'accord avec le gouvernement turc pour réaliser un grand emprunt d'un milliard que l'Italie consentira à la Turquie comme il avait été décidé au moment du voyage d'Ismet-Pacha à Rome.

« Les grands établissements financiers italiens sont acquis à ce projet se réservant de placer une bonne partie de cet emprunt à l'étranger notamment en France où ils se seraient assurés les concours nécessaires. »

La même histoire s'est produite lorsque nos amis d'Angleterre, pas Mac Donald, le germanophile de toujours, vinrent nous emprunter des centaines de millions destinés aux allemands.

Allons-nous recommencer la même histoire au profit d'un gouvernement ami, certes, pourvu que ses intérêts ne soient pas lésés.

Alors, gardons nos millions et empêchons les banquiers qui se sont engagés à les fournir, à s'abstenir de participer à cette opération surtout en ce moment où l'air est chargé d'électricité.

Et surtout n'oublions pas qu'en 1914 à la veille de la déclaration de guerre, nous avons fourni 400 millions en or, à la Turquie qui s'est jetée dans la mêlée aux côtés de nos ennemis.

Et il en serait également encore ainsi si par malheur une nouvelle guerre était déclarée par l'une quelconque des puissances assez criminelles pour recommencer l'horrible tuerie de 1914-1918.

Et c'est ce qui nous prend au nez.

L. de P.

MORT

DE M. L. DE MANIQUET-VAUBERET

Administrateur-délégué
de l'Omnium des Mines d'Algérie-Tunisie

Au moment de mettre sous presse nous parvient la douloureuse nouvelle de la mort survenue à Paris de notre cher et vieil ami Louis de Maniquet-Vauberet, administrateur-délégué de l'Omnium des Mines d'Algérie-Tunisie, ancien directeur général de la Cie des Phosphates de Constantine (Le Kouif), dont il avait fait une exploitation modèle.

Le temps nous manque pour dire ce que furent nos relations amicales au cours de ces trente années écoulées. Pour aujourd'hui nous sommes tout à notre douleur et adressons à sa veuve, à sa fille, Mme Schiaffino, à son gendre et à toutes les familles atteintes par ce deuil oruel nos condoléances profondément attristées.

Lisez *Excelsior* et *Dimanche Illustré* avec ses inénarrables Bicot, Zig et Puce et Alfred le pingouin.

A propos d'une entrevue ministérielle Rétablissons les faits et mettons les points sur les i

Retenu à la maison par la maladie et n'ayant pas reçu le numéro du 16 août de notre excellent confrère la « Tunisie Française », nous ignorerions l'article *Indépendance et Loyalisme* si le *Courrier de la Presse* ne nous en avait fait parvenir une coupure que nous allons reproduire pour relever une des erreurs de notre bon confrère R. de la Porte au sujet du triste et néfaste Millet :

INDEPENDANCE ET LOYALISME

« Notre excellent confrère Emile Lacroix, le sympathique et toujours jeune doyen de notre profession, nous reproche amicalement, dans le dernier numéro de la « Petite Tunisie », d'avoir « gobé » avec ingénuité — mais non, toutefois, sans souligner ironiquement le démocratisme relatif de ces formules — l'affirmation qu'on ne pouvait être reçu par un Ministre, quand on voulait lui parler de la Tunisie, sans un tas de formalités préalables et hors de la présence du Résident Général.

« Et notre confrère nous conte, à titre d'exemple personnel, une savoureuse histoire du temps héroïque de M. Millet, dont le passage à la Maison de France fut plein d'incidents fantaisistes.

« M. Lacroix, qui menait alors une violente campagne contre M. Millet, crut utile d'aller informer le Président du Conseil d'alors, M. Ribot, d'un fait intéressant. Il se contenta de passer un télégramme au Premier Ministre avant de s'embarquer : « Pars Paris pour bref séjour. Vous demande audience pour mardi. Lacroix, Grand Hôtel, Paris ». La convocation fut trouvée à l'arrivée au Grand Hôtel et, à l'heure indiquée notre confrère fut reçu par M. Ribot, après avoir eu la douce satisfaction de voir M. Millet en la personne — qui, alerté par le télégramme de demande d'audience, communiqué au départ par les services postaux, avait pris les voies les plus rapides pour devancer son adversaire — parler en vain avec les huissiers pour passer avant lui.

« L'anecdote valait d'être rappelée. Mais que notre confrère nous permette de signaler quelques différences.

« Qu'un journaliste, connu d'un Ministre ou du moins de ses services — ce qui se passait à une époque où la France paraissait s'intéresser à la Tunisie et où la somnolence des bureaux du Quai d'Orsay n'enfouissait pas les questions tunisiennes dans le gouffre sans fond de son inertie méprisante — puisse ainsi enlever une audience ministérielle, par les voies les plus simples et les plus rapides, il ne s'ensuit pas qu'il puisse en être de même pour une délégation, surtout composée de Français et d'Indigènes, venant entretenir le Chef du Gouvernement non d'un fait précis au cours d'une campagne, mais des intérêts généraux du pays.

« En toute espèce de cause, il est bien évident qu'une telle démarche, si elle n'était pas effectuée d'accord avec le Résident Général et avec lui, prendrait immédiatement l'allure d'être faite contre lui.

« Or, il importe de bien marquer que, dans l'esprit des colons, initiateurs de cette délégation, la personne de M. Manceron et son administration depuis trois ans n'étaient nullement visées. L'opinion publique tunisienne sait fort bien que M. Manceron, revenant en Tunisie après dix ans d'absence, a trouvé le régime administratif de la Régence notablement transformé. Dès son premier contact avec le Grand Conseil, il a reconnu la nécessité de comprimer les frais de gestion. Il a demandé à la Métropole de lui envoyer des fonctionnaires spécialisés en mission pour étudier les réformes possibles. Il a fait effectuer, au cours de ces derniers mois, dans tous les services de la Régence, un examen minutieux des emplois et fonctions et des grades et traitements de leurs titulaires.

« Le désir du Résident Général de réduire les frais de gestion n'est mis en doute par personne; mais, en cette matière comme en bien d'autres, on a le sentiment qu'il ne pourra aboutir à vaincre les résistances et les obstacles qu'autant qu'il recevra de Paris des directives

nettes et la certitude que son autorité sera appuyée quand il s'agira de réaliser.

« C'est donc bien avec le Résident, et pour aider sa volonté d'agir, que la délégation mixte devait être reçue par le Président du Conseil.

« Sans doute, cette initiative des associations de colons français n'était empreinte d'aucune tendance « d'officiosité ». Les questions de personnes n'y sont envisagées à aucun échelon, pas plus en ce qui concerne le nom et la nuance politique du Premier Ministre qu'en ce qui concerne la personnalité du Représentant de la France en Tunisie.

« Il est question des besoins de la Tunisie et des responsabilités de la France protectrice, et c'est tout. Mais une telle démarche ne peut être envisagée un instant en dehors du Résident Général en fonctions, qui a la dure charge de réparer des erreurs dont il n'est pas responsable.

« La seule chose qui nous ait surpris c'est que certaines manifestations, à propos de cette délégation, aient pu être, au début, interprétées comme signifiant le peu d'enthousiasme avec lequel était accueillie son éventualité. Qu'on se soit ou non trompé à cet égard, il n'en est pas moins certain que le voyage à Paris de la délégation mixte a passé pour être accepté d'assez mauvaise grâce en haut lieu, ce qui n'a pas aidé à le rendre possible.

« Et, cependant, quelle belle occasion pour le Représentant de la France en Tunisie, de confirmer son autorité, tant auprès du Gouvernement de la Métropole que de l'opinion publique tunisienne, que celle qu'aurait offerte cette délégation mixte de représentants de l'agriculture française et indigène, cordialement groupés autour du Résident Général pour demander à la France de soutenir l'effort de redressement nécessaire.

« Occasion manquée pour tout le monde, ce qui crée chez nous, non de la colère, mais un sincère regret. N'étant ni agriculteur, ni Résident Général, ce n'est pas nous qui en supporterons les conséquences ! »

R. DE LA PORTE.

Il est toujours pénible de rappeler les gestes ou faits d'un homme qui n'est plus de ce monde, mais ce Millet en a tant fait à la Tunisie et à nous-même que nous ne saurions avoir aucun égard, même après sa mort.

Notre confrère dit que le passage de celui-ci, Millet, à la Maison de France fut plein d'incidents « fantaisistes ».

S'il n'y avait eu que des incidents de ce genre, nous ne relèverions pas le fait, mais il y eut la mort du pauvre capitaine de frégate Servonnet, tué en duel par un quidam qui était avec sa femme un des piliers de la Résidence; est-ce un incident fantaisiste que l'assassinat de Servonnet qui n'avait jamais de sa vie touché une épée et qui, la veille de son duel mortel, nous disait en nous remettant un journalier des actes et faits de la Résidence : « Je vous confie ce document précieux; il pourra vous servir après ma mort. »

— Pourquoi parlez-vous ainsi, capitaine ? Sachez vous défendre et foncez droit sur l'adversaire au commandement de : allez.

— Mais je ne sais pas tenir une épée et n'en ai jamais tenu une bien qu'officier de marine.

— Alors, je vous plains, car il est au su et vu de tout le monde, que votre adversaire se prépare depuis huit jours et qu'il vous embrochera au premier engagement.

— Que voulez-vous, c'était ma destinée. Nous l'embrassâmes en lui disant de ne pas perdre confiance et de faire pour le mieux.

Nos yeux étaient humides de larmes et nous nous séparâmes, moi avec le précieux journalier que je plaçai dans la boîte aux lettres du journal où il ne fut jamais trouvé.

Comme il avait dit Servonnet fut tué et dans notre indignation nous fimes paraître un supplément qu'on s'arracha où nous traitions l'auteur principal du duel

La guerre qui vient

Nous entendons la voix d'amis qui nous assurent que la guerre est à jamais exorcisée.

On désirerait les croire sans délai s'associer à leur optimisme plus facile à concevoir sur une terre pratiquement inviolée que sur ce sol si souvent déchiré. Mais, en dépit des engagements les plus solennels, en dépit de ce pacte Briand-Kellog que M. le Secrétaire d'Etat Stimson commentait récemment en termes si élevés, nous percevons aussi des appels à la violence, des éloges de la guerre que l'on aurait pu penser à tout jamais réprouvée.

Les peuples sages demeurent à la fois pacifiques et vigilants. Hier, M. Hoover insistait sur la nécessité de maintenir les forces terrestres et navales des Etats-Unis à un niveau assez élevé pour qu'aucun soldat étranger ne puisse y pénétrer ». Ferme dans sa volonté de développer toutes les œuvres de paix, décidée à participer à tous les efforts sincères, mais garantie contre toute imprudence par le cruel souvenir du passé, la France tout entière prendra modèle sur une cité qui gardera fidèlement son âme exempte de toute souillure.

Edouard HERRIOT.

de misérable assassin.

Mais ce qui préoccupait surtout Millet c'était la possession du journalier, et, ayant appris que nous le possédions, la police fut mise à nos trousses et, le soir même, en compagnie de notre secrétaire de rédaction, de notre imprimeur, nous étions arrêtés et incarcérés à neuf heures du soir, la veille du jour de Noël.

Sont-ce là, cher confrère, des incidents fantaisistes.

Après, notre ami le marquis de Morès, qui préparait à Hammam-el-Lif, son expédition à travers le Sahara nous confia un jour, que la Résidence la voyait d'un mauvais œil et qu'il s'attendait à un coup de jarnac car elle avait fait savoir qu'elle était sans mission officielle.

Et ce qui devait arriver arriva : de Morès fut lâchement assassiné dans les environs de ce qui est aujourd'hui Fort-Saint, non loin de Ghadamès, par des gens de son escorte.

Cela fut dit en Cour d'Assises de Sousse par Monniot, croyons-nous, de la *Libre Parole* de Drumont.

Mais nous avions prévenu Morès de ce qui l'attendait, lui avions déconseillé cette expédition qu'il pouvait remettre à l'année suivante.

Mais courageux et fier, il ne voulut rien écouter, ni de Carnières, ni nous, et partit vers la mort qu'il ne redoutait pas. Lui non plus.

Ceci, excellent confrère de la Porte, est-ce encore un exploit fantaisiste ?

Nous pourrions en ajouter d'autres, tel celui de ce commissaire de police de Kairouan que nous recueillîmes chez nous lui, sa femme et sa fille et hébergeâmes pendant plusieurs semaines jusqu'à ce que nous lui eûmes trouvé un emploi.

Pour en revenir à la présence du Résident Général lors de l'entrevue de la Commission franco-tunisienne avec le Président du Conseil, ne serait-il pas préférable qu'elle eût lieu hors la présence du Résident Général qui, ainsi, s'il y a des décisions à prendre, ne seraient pas mises sur son dos tandis qu'il aurait à subir l'assaut des mécontents et, lorsqu'il s'agit de frapper à la bourse, on fait toujours des mécontents, n'est-il pas vrai ?

J. S. P.

Echos et Nouvelles

A LA COUR BEYLICALE

Le Président de la République Française a fait parvenir à Son Altesse le Bey son portrait sortant de la Maison Manuel frères, portant : « A Son Altesse Ahmed Pacha Bey, en souvenir de haute estime et d'amitié. — A. Lebrun.

— Le général Si Selim Dziri, secrétaire particulier de S. A. le Bey et chef de son administration intérieure, est nommé commandeur du Ouissam Alaouite, ainsi que Si Habib el Allam, général de la Garde.

Si Amor Mokadem, colonel de la Garde, est nommé officier du même ordre.

S. A. le Bey a fait l'acquisition d'un beau yacht américain qu'il a baptisé « Abmidia ». On l'a remarqué ces jours derniers dans le golfe de Tunis.

S. A. le Bey s'installera dans son nouveau palais de la plage, le 11 septembre prochain.

Par le dernier courrier de France est rentré à Tunis S. E. Sidi El Hadi Lakhoua, Premier Ministre de S. A. le Bey.

De nombreuses personnalités et les hauts dignitaires de la Cour étaient venus saluer Son Excellence.

S. A. le Bey avait délégué pour saluer S. E. le général de la garde Habib El Allam.

LE DEPLACEMENT DE M. MANCERON

C'était, comme toujours, une nouvelle sans fondement, issue de l'imagination fertile de quelque journaliste ayant à se plaindre du Résident Général ou cherchant le plus souvent à récolter des subventions sous forme d'abonnements.

Nul n'ignore que les temps sont durs actuellement, très durs, même, que la publicité est réduite au strict minimum, et il faut bien vivre pourtant.

Alors on lance un bobard, on s'y accroche dans l'espérance que l'homme, le fonctionnaire visé, marchera.

Ce sont des habitudes parisiennes inconnues en province et aux colonies et pays de protectorat.

Laissons donc tomber l'annonce du départ de M. Manceron, demandons-lui de rendre justice à ceux qui ont raison, de rogner les demandes de crédit de ses directeurs afin que nous ne soyons pas chargés d'impôts plus que nos revenus ne le permettent.

AUX HABOUS

Nous apprenons avec plaisir que M. Saadallah, directeur des Habous, vient d'être nommé officier du Nichan El Anouar.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

PROPAGANDE FRANÇAISE !!!

La colonie italienne d'Hamman-el-Lif se montre d'une grande activité. Actuellement la construction d'une « Maison Italienne » se poursuit activement.

Il y aurait salle des fêtes, cabinet médical avec 2 chambres pour malades.

On parle aussi de 2 ou 4 classes !!!

Par souscription les italiens ont ramassé une centaine de mille francs.

Le gouvernement italien subventionnerait chaque année cette « Maison Italienne ».

Le vice-président de la commune et le brigadier de police ont dû certainement faire un rapport à ce sujet, ce qui était leur devoir strict.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec une vive peine la mort du docteur Albert Cattani, survenue en Espagne auprès de son fils, ingénieur à la Société de Penaroya.

Le rôle d'Albert Cattani est connu de tous en Tunisie pour qu'il soit besoin de le rappeler.

Nous nous inclinons devant sa tombe si prématurément ouverte et prions sa veuve et toute sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

— De Rouen, 24 août. — En l'église Saint-Ouen ont été célébrées les obsèques du docteur Maurice Nicolle, de l'Institut Pasteur, qui fut un des plus éminents microbiologistes de notre époque.

Il était le frère aîné d'un autre savant illustre, M. Charles Nicolle (Prix Nobel de Médecine), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, et professeur au Collège de France.

Au cimetière, le professeur Albert Calmette, au nom du docteur Roux et de tous les pasteurs, a rappelé que Maurice Nicolle en 1893, avait fondé et dirigé pendant huit ans l'Institut Bactériologique Ottoman de Constantinople, et que depuis son retour à la maison-mère de la Rue Dutot, ayant groupé autour de lui toute une pléiade de jeunes savants, il avait merveilleusement servi la science.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AIR

Service des bases

PORT DE BIZERTE

Direction des Travaux Maritimes

Avis d'ouverture d'un concours

Un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux ci-après : aménagement du front-de-mer sud-ouest du centre d'aviation maritime de Karouba, près Bizerte. — Mur du quai Perres; fondations d'une grue de 30 tonnes; chaussées d'accès; plateformes empierrées ou bétonnées; divers.

Montant approximatif : 1.800.000 fr.

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. le Directeur des Travaux Maritimes, à La Pêcherie (Tunisie) avant le 30 septembre 1932, à 17 heures, et joindre à leur demande les pièces ci-après :

Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français :

1° Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les nom, prénoms, qualité et domicile du candidat;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru l'emploi qu'il

occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art, sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront adressées sous pli recommandé à M. le Directeur des Travaux Maritimes, et elles devront lui parvenir avant le 30 septembre 1932, à 17 heures, terme de rigueur.

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par M. le Ministre de l'Air.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement par lettres recommandées de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Baie Ponty le 29-8-32.

Pour le Directeur des Travaux Maritimes et p. o. : l'ingénieur des Ponts et Chaussées, chef de la Section Aéronautique :

Signé : KALESKI.

Administration des Habous

VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Avant la fin de l'année et à une date qui sera précisée ultérieurement un concours sera ouvert à l'Administration des Habous à Tunis pour l'adjudication de deux parcelles de terrain susceptibles de donner lieu à l'exploitation d'importantes carrières de pierre et de faire l'objet d'un lotissement suburbain.

Ces parcelles, situées à Sidi-Fathallah près de Tunis (réservoir de Fochville) sont desservies par deux bonnes routes aboutissant d'une part au pont de l'avenue de Carthage, d'autre part au quartier des abattoirs.

Des avis ultérieurs fixeront les conditions sommaires de l'adjudication et feront connaître la date à laquelle les intéressés pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 35, rue de l'Eglise, à Tunis.

KORBOUS

La Cie des Eaux Thermales de Korbus, désireuse de satisfaire sa nombreuse et fidèle clientèle, l'informe qu'elle louera, comme l'an passé, ses villas et appartements à des prix très réduits, pendant la saison d'été qui a commencé le 1^{er} juin.

Tarifs et renseignements sur demande à la Direction Générale, 5, avenue de Paris, Tunis, et à la Direction de l'Exploitation à Korbus. Téléphone : 4.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Le vendredi 7 octobre 1932, à 10 h. du matin, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis, boulevard Bab-Benat à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :

Lots numéros 43 et 43 bis de la propriété dite « Mégrine » située dans le Contrôle Civil de Tunis, Caïdat de la banlieue.

Cet immeuble fait l'objet du titre foncier « Belair IV » N. 40255. Il a une superficie de 2 ha. 14 a. 31 ca.

Il comprend une maison d'habitation située sur le lot urbain et une maison d'habitation avec dépendances, hangar et laiterie sur le lot suburbain.

Mise à prix.....Fr. 160.000

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que les henchirs « El Outaïat », d'une contenance de 165 ha (caïdat de Tébourouk, habous d'Ali ben Lamine) et Ezzaghbia », d'une contenance de 42 ha. (même caïdat et même habous), insérés dans l'avis de location N. 14 et dont l'adjudication a été fixée pour le premier septembre courant, seront remis aux enchères le 8 du même mois à l'Agence des Habous de Tébourouk, à 3 heures de l'après-midi, sur les mises à prix respectives de 20.000 francs et 5.000 francs.

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Avant la fin de l'année et à une date qui sera précisée ultérieurement un concours sera ouvert à l'Administration des Habous à Tunis pour l'adjudication de deux parcelles de terrain susceptibles de donner lieu à l'exploitation d'importantes carrières de pierre et de faire l'objet d'un lotissement suburbain.

Ces parcelles, situées à Sidi-Fathallah près de Tunis (réservoir de Fochville) sont desservies par deux bonnes routes aboutissant d'une part au pont de l'avenue de Carthage, d'autre part au quartier des abattoirs.

Des avis ultérieurs fixeront les conditions sommaires de l'adjudication et feront connaître la date à laquelle les intéressés pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 35, rue de l'Eglise, à Tunis.

KORBOUS

La Cie des Eaux Thermales de Korbus, désireuse de satisfaire sa nombreuse et fidèle clientèle, l'informe qu'elle louera, comme l'an passé, ses villas et appartements à des prix très réduits, pendant la saison d'été qui a commencé le 1^{er} juin.

Tarifs et renseignements sur demande à la Direction Générale, 5, avenue de Paris, Tunis, et à la Direction de l'Exploitation à Korbus. Téléphone : 4.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Le vendredi 7 octobre 1932, à 10 h. du matin, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis, boulevard Bab-Benat à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :

Lots numéros 43 et 43 bis de la propriété dite « Mégrine » située dans le Contrôle Civil de Tunis, Caïdat de la banlieue.

Cet immeuble fait l'objet du titre foncier « Belair IV » N. 40255. Il a une superficie de 2 ha. 14 a. 31 ca.

Il comprend une maison d'habitation située sur le lot urbain et une maison d'habitation avec dépendances, hangar et laiterie sur le lot suburbain.

Mise à prix.....Fr. 160.000

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 15 septembre courant, à 10 h. du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à la location aux enchères publiques, de :

1° Un premier étage n° 17 au Bordj Caïd Nessim, à l'Ariana, sur une mise à prix de.....Fr. 2.000

2° Un magasin n° 15, au même endroit..... 400

3° Un magasin n° 54, rue des Selliers, à Tunis..... 1.500

4° Une boutique n° 44, près du mesjed des Selliers..... 240

Pour de plus amples renseignements s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'